



Suppression solde de 288000 miles prime/airfrance flying blue

Par **HONEST**, le **21/06/2010** à **14:07**

Madame, Monsieur,

AIR FRANCE service Flying Blue a supprimé sur mon compte le solde de miles Prime disponibles de 288 582 considérant qu'ils sont expirés et refuse de les restituer .

Air France m'informe que les miles ne sont pas valables à vie et qu'il faut effectuer un vol payant tous les 20 mois pour prolonger ces miles .(conditions générales programme Flying Blue)

Ma dernière opération est datée du 21/08/2008

Les Miles Statut peuvent être obtenus soit en voyageant avec la compagnie Air France/KLM, l'une des compagnies de la Skyteam, Air Calin, ou Corse Méditerranée, soit en effectuant des transactions avec la carte American-Express/Air France.

Y a t-il un recours possible et lequel?

Vous remerciant par avance de votre réponse pour orienter mon action .

Veuillez agréer, Madame, Monsieur , l'expression de ma considérations distinguée

Par **fif64**, le **21/06/2010** à **15:52**

Il suffit de lire les conditions générales

"1.2.9. Pour les Membres Ivory, les Miles-Prime sont valables 20 mois. Est considérée comme une activité prolongatrice uniquement l'accumulation de Miles sur Air France, KLM,

les Partenaires SkyTeam et les Compagnies Participantes ou toute autre activité désignée comme telle dans la Communication FB. La Société se réserve le droit d'annuler les Miles-Prime si aucune activité prolongatrice n'est enregistrée sur le compte d'un Membre Ivory pendant une période de 20 mois. Il appartient au Membre de vérifier la date de péremption de ses Miles-Prime."

VOus avez signé ce contrat lors de votre adhésion. Vous étiez donc censée être au courant que si aucune activité n'était enregistrée pendant 20 mois, Air France (ou en tout cas la société gestionnaire du programme flying blue) pouvait vous retirer le bénéfice des avantages cumulés.

Vous ne pouvez donc malheureusement rien faire.